RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON

Reçu en préfecture le 24/09/2025
ID : 025-212500565-20250924-DAG2500A47-AR

Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

DAG.25.00.A47

Publié le : 24/09/2025

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Mme Valérie HALLER, 14ème adjointe

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020,
Vu la démission de Mme Annaïck CHAUVET de son mandat de 14ème adjointe, acceptée par le Préfet du Doubs le 3 septembre 2025,
Vu le procès-verbal d'élection de Madame Valérie HALLER comme 14ème adjointe, en date du 18 septembre 2025,
Vu la délibération portant délégation du Conseil municipal au maire pour accomplir certains actes de gestion courante,
Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Mme Valérie HALLER, 14ème Adjointe, dans les matières ci-après:

- Transition énergétique,
- Bâtiments,
- Moyens techniques de la Ville.

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour signer tous les actes, arrêtés, décisions, marchés publics, contrats, conventions et courriers relatifs aux matières objet de la délégation ci-dessus, le cas échéant dans les limites de la délégation du Conseil municipal au Maire.

Article 3 : L'arrêté DAG.23.00.A6 du 24 janvier 2023 est abrogé.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le 24 SEP. 2025
La Maire

Anne VIGNOT